

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.

CAHORS : A. LATOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne) 25 cent

RECLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 ^m matin.	6 h. 35 ^m matin.	8 h. 42 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 19 ^m matin.	4 h. 7 ^m matin.	12 h. 38 ^m matin.	11 h. 45 ^m soir.
5 h 1 ^m soir.	12 » 55 » soir.	2 » 37 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 » 45 ^m soir.	4 » 39 ^m matin.
10 h 27 »	5 » 45 » »	7 » 40 » »	9 » 27 » »	9 » 55 » »	—	4 h. 44 ^m matin.	11 » 7 » »	2 » 30 ^m soir.

Train de marchandises régulier : {Départ de Cahors — 5 h. 4^m matin.
Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire : {Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, le 25 Avril

La session des Conseils généraux est close à peu près partout, et nulle part il ne s'est produit rien qui ait révélé un mouvement de nature à préoccuper les pouvoirs publics.

A part un très petit nombre de vœux contre la loi sur l'enseignement obligatoire, formulés dans les Conseils dont la majorité est réactionnaire, on ne s'est occupé que des intérêts départementaux. Quant aux membres de la Chambre, il ne paraît pas que leur mandataires aient jugé utile de leur demander des explications.

C'est là un fait considérable à constater au moment où les Chambres vont reprendre leurs travaux. Il importe que l'exemple donné par les Conseils généraux soit suivi. Les républicains ne doivent pas perdre leur temps à se combattre ; il faut qu'ils consacrent toutes leurs forces au travail. Les sujets ne manquent pas d'ailleurs à l'activité du gouvernement et du Parlement. Les grandes réformes de nature à développer la prospérité du pays sont depuis longtemps à l'ordre du jour ; il faut les résoudre.

TRAVAUX PARLEMENTAIRES

En reprenant leur session le 2 mai prochain, les Chambres vont se trouver en présence d'un grand nombre de travaux importants à entreprendre. A l'inverse de ce qui s'est passé avant les vacances de Pâques, la matière parlementaire, loin de faire défaut, fournira des aliments nombreux pour entretenir les délibérations publiques.

En ce qui concerne le Sénat, on sait déjà qu'il va avoir à discuter la grosse réforme du code d'instruction criminelle en projet depuis deux ans et demi et qui se trouve prête à venir en délibération ; le rapport de M. Dauphin ayant été distribué avant les vacances ; il y aura aussi le projet de loi sur la liberté des syndicats professionnels déjà voté par la précédente Chambre.

Du côté de la Chambre, les sujets de discussion sont encore plus nombreux. En attendant que la commission du budget fasse ses rapports, la Chambre aura à examiner les questions suivantes dont les rapports sont prêts et distribués et qui pourront être mis immédiatement en délibération :

1^o Projet de loi modifiant la loi de 1849 sur l'expulsion des étrangers ; rapport de M. Louis Legrand ;

2^o Projet de loi soumettant à certaines conditions les directeurs et professeurs de l'enseignement secondaire libre ; rapport de M. Compayré ;

3^o Proposition tendant à réglementer les enterrements civils de manière à assurer en tous cas le respect des dernières volontés ; rapport de M. Chevandier ;

4^o Proposition sur la responsabilité des patrons en cas d'accidents des ouvriers ; rapport de M. Nadaud.

En outre dès la rentrée, les députés vont recevoir communication des rapports sur les propositions suivantes, dont l'examen est terminé par la commission :

1^o Projet de loi sur le traitement et la nomination des instituteurs ; rapport de M. Paul Bert ;

2^o Projet de loi sur la réforme de la magistrature ; rapport de M. Pierre Legrand ;

3^o Projet de loi abolissant la formule religieuse du serment judiciaire ; M. Julien, rapporteur ;

4^o Projet de loi tendant à l'aliénation des bijoux de la couronne et à la création d'une caisse des musées ; Benjamin Raspail, rapporteur ;

5^o Proposition tendant au rétablissement du certificat d'études ; rapport de M. Marcou ;

6^o Proposition tendant à l'abolition des livres d'ouvriers ; rapporteur M. Dautresme.

Pendant que la Chambre discutera ces six propositions, les grandes commissions, comme celle du budget, du recrutement de l'armée, du régime des chemins de fer, du concordat, pourront continuer et mener à terme leurs travaux, de manière à ce qu'il n'y ait aucune interruption dans les travaux de la Chambre.

Le conseil des ministres a réglé samedi par un décret, les rapports que les divers membres du cabinet auront directement avec notre représentant à Tunis pour les affaires de leurs départements respectifs.

Ce décret est précédé d'un rapport paru dimanche au *Journal officiel*.

A ce propos, le *Rappel* croit devoir dissiper une confusion qui s'est produite dans certains journaux qui paraissent croire que les Chambres seront appelées à adopter ou repousser des plans de réorganisation de la Tunisie. Rien de semblable ne doit avoir lieu.

Assurément le Parlement a le droit de contrôler sur la conduite du ministre en Tunisie comme sur tous les autres actes du gouvernement.

Mais son action dans ce cas particulier ne doit pas s'exercer par la voie de discussion des projets de loi.

En un mot, les Chambres n'auront pas à légiférer pour la Tunisie qui n'est pas terre française.

Elles pourront intervenir par voie d'interpellation ou par la discussion des demandes de crédits supplémentaires que le ministre sera certainement amené à faire aux Chambres.

Ainsi, au point de vue administratif et judiciaire, il est question de créer à Tunis un tribunal remplaçant la juridiction du consulat pour nos nationaux. Cette création provoquera une dépense pour laquelle des crédits seront nécessairement demandés aux Chambres.

De même, le ministre de l'instruction publique prépare un projet de création d'écoles primaires et professionnelles en Tunisie. Cette création entraînera encore une dépense et, par suite, l'ouverture d'un crédit par les Chambres.

L'organisation d'une armée indigène encadrée dans des éléments français, l'exécution de certains grands travaux publics et enfin le règlement de la dette tunisienne exigeraient également l'intervention de la Chambre pour le vote des crédits nécessaires à ces entreprises.

C'est à l'occasion de ces demandes de crédits que la Chambre pourra réclamer des explications du gouvernement et manifester son sentiment par son vote ou le refus des crédits.

Le ministère est d'ailleurs prêt à donner les renseignements les plus détaillés, de manière à

ce que le débat soit approfondi.

Il débutera par régler la question administrative, judiciaire et militaire, laissant pour la fin la question financière, qui est plus complexe et plus délicate, puisqu'elle implique des questions internationales et diplomatiques.

D'après les prévisions les plus fondées, c'est dans la deuxième quinzaine de mai que le gouvernement pourra faire connaître ses projets définitifs aux Chambres. Les avant-projets ont été élaborés à Paris par une commission des directeurs des affaires étrangères auxquels s'étaient adjoints M. Roustan, notre ancien, et M. Cambon, notre nouveau ministre résident. Depuis M. Cambon est allé étudier la question sur place et il envoie au président du Conseil le résultat de ses observations dans un rapport qui est attendu à la fin de ce mois. C'est d'après les conclusions de ce rapport que M. de Freycinet se déterminera pour la fixation définitive des solutions à faire prévaloir.

Informations

Madrid, 22 avril.

Après un discours de M. Sagasta, en faveur du traité franco-espagnol, la Chambre a adopté le traité par 257 voix contre 59.

Londres, 23 avril.

A la suite de menaces contenues dans une lettre anonyme pour faire sauter les casernes de Woolwich ; de grandes précautions ont été prises. Des sentinelles sont placées dans toutes les rues avoisinantes.

Le Caire, 23 avril.

A la suite du complot des officiers, Osman-Reffly, ancien ministre de la guerre, a été mis en prison.

Paris, 23 avril.

Des avis de Tripoli signalent l'arrivée de nouvelles troupes turques. Un bureau d'affaires tunisiennes sera créé au ministère des affaires étrangères. M. Jossierand, rédacteur à la direction des affaires politiques, en sera le titulaire.

— L'*Evénement* dit que M. Cochery, met la dernière main au projet abaissant à dix centimes la taxe d'affranchissement des lettres.

Paris, 23 avril.

On assure qu'un membre de l'union républicaine questionnerait M. Humbert sur les incidents relatifs à la nomination de M. Colondre, nommé procureur de la République à Gaillac et de là à Figeac.

— Le *National* affirme que le prince Orloff reste comme ambassadeur à Paris où il va revenir prochainement.

— Un télégramme adressé de Saint-Pétersbourg au *Temps* dit que l'empereur accepte la démission du général Ignatieff.

Paris, 24 avril.

Dans les renseignements parvenus jusqu'à présent sur les élections municipales complémentaires, ont signalé des abstentions plus nombreuses encore que dimanche dernier.

Il n'y a eu aucun résultat à Brest à cause de l'insuffisance du nombre des votants.

Les républicains triomphent à Cherbourg et à Marseille ; les conservateurs à Vannes et à Roubaix ; les intransigeants à Aix ; les socialistes plusieurs villes du Midi.

Mercredi ont eu lieu les obsèques civiles de l'intendant général Richard. Le général Farre, ancien ministre de la guerre ; l'intendant Graffiot et le maire de Neuilly tenaient les cordons du poêle.

Au cimetière, l'intendant Graffiot a prononcé un discours sur la carrière militaire de M. Richard. Le général Farre a ensuite rappelé les services qui ont été rendus par M. Richard à l'armée du Nord pendant la défense nationale. Le maire de Neuilly s'est fait l'interprète des sentiments de la population de Neuilly, qui comptait M. Richard parmi ses habitants et qui avait su apprécier ses qualités éminentes de républicain. M. Gambetta a pris ensuite la parole et, dans une improvisation qui a vivement ému l'assistance, il a rappelé, dit la *République française*, les événements de 1870 auxquels Richard a été si vaillamment associé depuis le premier jour : l'habile approvisionnement de Mézières, de Verdun et Thionville à la veille même de l'arrivée de l'ennemi, et surtout l'organisation rapide et savante de l'armée du Nord, organisée par le général Farre et commandée avec tant d'énergie par le général Faidherbe. M. Gambetta rappelle encore avec quel noble sentiment du devoir l'intendant Richard a subi sans un murmure la décision inique par laquelle la Commission des grades lui enlevait le grade qui lui avait été conféré par le gouvernement de la Défense et qu'il avait si bien mérité. « Toute la vie de Richard a été une vie de dévouement à la République et à la Patrie. Il rejoint dans la tombe, au bout de quinze jours, celle qui a été la vaillante campagne de sa vie. Ses amis garderont toujours le souvenir de ce brave soldat et de ce bon républicain. »

EXPLOSION DU THÉÂTRE DE LA COUR A LONDRES.

D'après le *Morning Post*, une explosion a eu lieu mercredi soir, sur la scène du théâtre de la Cour, à Londres, pendant que le rideau était baissé. La toiture a été ébranlée et les spectateurs, y compris le prince et la princesse de Galles, qui assistaient à la représentation, dans une loge, ont été couverts de poussière et de débris. Le public, effrayé, était sur le point de se précipiter vers les portes, mais il a été rassuré par le prince de Galles, qui, par des signes, a fait comprendre qu'il n'y avait aucun danger. Quelques instants après, le régisseur annonça qu'il n'y avait rien à craindre, et que l'explosion avait été causée par la rupture d'un sac à gaz servant à la production de la lumière oxydrique. La représentation a ensuite continué sans incident.

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

Le compte rendu analytique des séances du Conseil général ne nous paraissant pas suffisant pour satisfaire la légitime curiosité de nos lecteurs, nous nous proposons de publier les séances

ces *in-extenso*, aussitôt qu'elles pourront nous être communiquées.

Par décision du ministre des postes et des télégraphes, en date du 21 avril, a été autorisée la création de bureaux télégraphiques municipaux dans les communes d'Albas et Prayssac (Lot).

BOUCHERS ET BOULANGERS.

MM. les bouchers et boulangers ne pourront plus arguer aujourd'hui qu'ils ignorent que la taxe a été établie sur leurs marchandises.

Un arrêté municipal vient d'être affiché en ville et dans toutes les boulangeries et boucheries de Cahors, indiquant les prix auxquels on doit livrer le pain et la viande.

On nous assure même que d'ici à peu de jours un règlement détaillé indiquera, en ce qui concerne la boucherie, la part exacte des *réjouissances* qui revient à chaque acheteurs. On sait qu'actuellement ces *réjouissances*, qui peuvent en être une pour MM. les bouchers, sont une véritable exploitation des ménagères, qui n'auront plus bientôt des paniers assez grands pour contenir les énormes sur-poids d'os qu'on leur sert en guise de bifteck.

Quant au pain, MM. les boulangers ont trouvé un moyen très-ingénieux de tourner l'arrêté municipal. Sous prétexte d'une cuisson particulière au pain commandé, ils comptent bien le pain de 8 livres vingt huit sous; mais si vous pesez ce pain soi-disant de 8 livres, il n'en pèse que 7. Voilà comment la taxe municipale tourne uniquement au profit des boulangers.

Ces abus doivent cesser et en les détruisant par tous les moyens dont elle dispose, la Municipalité aura bien mérité de la population cadurcienne et surtout de la classe ouvrière.

SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES.

On parle très sérieusement de l'installation d'une boulangerie et d'une boucherie coopératives à Cahors. Il paraît qu'une société est en formation dans ce but et qu'un délégué serait envoyé prochainement à Angoulême et à Paris, pour étudier le fonctionnement de ces associations si utiles à la classe ouvrière.

A Angoulême, par exemple, le pain de 1^{re} qualité ne se vend que 29 centimes et toute la ville s'approvisionne à la coopérative.

Nous sommes certains qu'une boucherie organisée pareillement procurerait une réduction d'un tiers au moins sur le prix de la viande. Ce qu'il y a de sûr et peut servir de base, c'est que le boucher adjudicataire, livre d'excellente viande à la caserne pour 90 ou 95 centimes le kilo.

Pourquoi donc le public paierait-il le double ?

Nous prédisons le succès le plus complet à la boulangerie et à la boucherie coopératives si elles s'installent sur des bases sérieuses, avec des hommes de confiance à la tête et un personnel qui saura rester sourd aux manœuvres intéressés des ennemis nés de ces institutions philanthropiques.

On nous écrit de Luzech :

La passion politique conduit parfois à des entraînements irréflectifs. Nous en avons un exemple dans l'appréciation des élections dernières de la ville de Luzech, par un journal qui défend avec toute l'énergie possible le bonapartisme dans le Lot.

On connaît le résultat des élections municipales à Luzech : M. Boutarel-Membry, candidat républicain a été élu en même temps que M. Derrupé, réactionnaire.

Or la feuille bonapartiste, s'appuyant sur

une argumentation des plus fantaisistes, s'efforce d'insinuer que M. Boutarel-Membry n'est pas le sincère républicain que l'on croit, qu'il le prouvera bientôt en acceptant d'être porté sur le pavois municipal par tous les réactionnaires du pays, en déposant par conséquent de l'écharpe, l'honorable M. Bergon.

Tout cela n'est pas sérieux et sent la manœuvre. On ne serait pas fâché de compromettre un brin l'élu républicain.

Nous connaissons trop bien la loyauté, le libéralisme et la clairvoyance de M. Boutarel pour croire un seul instant qu'il veuille prêter son nom à pareille équipée.

Il est possible que M. Boutarel arrive, à son heure, à la mairie de Luzech ; la confiance dont il jouit dans le pays et le souvenir de la longue administration de son père, l'y conduiront pour peu qu'il le désire un jour; mais ce dont nous nous portons garants, c'est qu'il ne voudra pas paraître céder à l'invite de la réaction, aussi élogieuse qu'ait bien voulu la formuler la feuille bonapartiste, et qu'il la repoussera avec tous les égards qui lui sont dus.

Ce que nous pouvons affirmer, dès aujourd'hui, c'est que la municipalité de Luzech restera franchement républicaine.

(Un groupe d'électeurs.)

LES REVUES D'APPEL.

Il sera procédé en 1882, à une revue d'appel des hommes dits « à la disposition de l'autorité militaire et des hommes des services auxiliaires » appartenant aux classes de 1877 et 1879 et aux hommes des services auxiliaires des classes de 1873, 1875, 1877 et 1879.

Les jeunes gens qui sont originaires du département de la Seine ou qui y sont inscrits par changement de domicile devront se présenter à huit heures du matin, porteurs de leur livret individuel ou de leurs papiers militaires, à leur bureau de recrutement respectif, aux dates suivantes, savoir :

Les hommes dits à la disposition (classes 1877 et 1879), le 17 mai 1882. — Les hommes des services auxiliaires (classes 1873, 1875, 1877 et 1879), le 26 mai 1882.

Les hommes qui appartiennent à des bureaux de recrutement de province et qui ne sont dans le département de la Seine que par simple changement de résidence, devront se présenter munis de leur livret individuel ou de leurs papiers militaires, au bureau de recrutement central 71, rue Saint-Dominique, de huit heures du matin à deux heures du soir.

Les hommes dits à la disposition (classes 1877 et 1879), le 19 mai 1882.

Les hommes des services auxiliaires (classes 1873, 1875, 1877 et 1879), le 26 mai 1882.

Les hommes à la disposition des classes 1873 et 1875, étant passés dans la réserve, n'auront pas à répondre à cet appel; ils feront une période d'instruction à l'automne en même temps que les réservistes de leurs classes.

Les hommes à la disposition et ceux des services auxiliaires appartenant aux classes de 1872, 1874, 1876, 1878 et 1880, ne seront pas convoqués cette année.

Les engagés conditionnels et les jeunes gens en sursis étant obligés de s'adresser annuellement aux généraux et aux préfets pour obtenir, quand il y a lieu, le renouvellement de leur sursis, sont dispensés de répondre à cette revue d'appel.

CONCOURS

Pour sept places d'agrégés des écoles supérieures de pharmacie.

Par arrêté de M. le Ministre de l'instruction publique en date du 23 mars 1882, pris en exécution, du statut du 27 décembre 1880, il sera ouvert, à Paris, le 15 octobre 1882, un concours pour sept places d'agrégés des écoles supérieures de pharmacie.

Paris. — 1 place Chimie ; 1 place Physique. Montpellier. — 1 place Chimie ; 1 place Analyse chimique et toxicologique ; 1 place Histoire naturelle.

Nancy. — 1 place Analyse chimique et toxicologique ; 1 place Physique.

Les candidats s'inscriront chacun d'une manière spéciale pour chacune de ces places.

Ils pourront s'inscrire subsidiairement pour plusieurs places et pour plusieurs établissements.

Les conditions à remplir pour être admis à concourir sont d'être français ou naturalisé français, âgé de vingt-cinq ans accomplis et pourvu du diplôme de docteur ès-sciences physiques ou naturelles et de celui de pharmacien de 1^{re} classe ou du diplôme supérieur de pharmacien de 1^{re} classe.

Des dispensés d'âges peuvent être accordés par M. le Ministre.

Les candidats se font inscrire au secrétariat des diverses académies où ils résident, deux mois au moins avant l'ouverture du concours.

Ils doivent produire, pour la constatation de l'accomplissement des conditions ci-dessus mentionnées :

1^o Une copie légalisée de leur acte de naissance ;

2^o Leur diplôme de docteur ès-sciences physiques ou naturelles et de celui de pharmacien de 1^{re} classe.

A ces pièces il devront joindre l'indication de leurs services et de leurs travaux et un exemplaire de chacun des ouvrages ou mémoires qu'ils ont publiés.

Les registres d'inscriptions seront clos irrévocablement le 15 août, à 4 heures du soir.

LE TRÉSOR DE DIJON.

Tous les lecteurs connaissent la découverte qu'on a faite à Dijon d'un trésor de plus de trois cent mille francs. Voici, à ce sujet, des détails inédits dont un journal de la région garantit l'authenticité.

Les 307,000 francs sont en louis d'or de 48 livres. Les rouleaux sont placés systématiquement dans chaque cassette, et à la surface se trouve une carte sur laquelle est écrite la somme que la cassette contient. Il n'y a guère de doute à présent que ce trésor n'ait été déposé par un des membres de la famille Moussier, à l'époque de la révolution. Outre que ce fait paraît établi par des confrontations d'écriture, on a trouvé sur le papier qui enveloppait un des rouleaux les mots : « Au citoyen Moussier. » Quoiqu'il en soit, on ne pense pas que le propriétaire de la maison M. Chanut, dont l'honorabilité et la délicatesse sont connues, soutienne un procès contre les héritiers naturels. Il s'est conduit en cette occasion avec la plus grande réserve. Aussitôt le trésor découvert, il a demandé à la succursale de la Banque de France à Dijon de vouloir bien le prendre en dépôt.

On a télégraphié à M. Magnin pour avoir l'autorisation, qui est accordée à présent. Mais dans l'intervalle, comme tout Dijon savait la nouvelle et comme trois cent mille francs sont dignes de tenter bien des probités — et bien des improbités, — M. Chanut et ses amis ont veillé toute une nuit pour empêcher que leur découverte ne tombât entre les mains d'industriels moins formalistes que la Banque de France. Cette précaution était d'autant plus justifiée que M. Chanut a reçu déjà plusieurs lettres anonymes, le sommant d'avoir à partager et à partager largement avec l'ouvrier inventeur.

Détail curieux : Un menuisier qui travaillait à l'étage supérieur, quand M. Jobin Millochau fit sa découverte, est littéralement tombé malade à l'idée qu'il avait passé si près du... bonheur sans l'atteindre. On nous assure qu'il est encore au lit à présent.

Détail d'un autre genre : L'appartement où se trouvait le précieux placard a été occupé pendant longtemps par un magistrat, M. L... qui a été condamné, un peu après 1870, à vingt ans de travaux forcés pour faux en écriture publique. Voilà un trésor qui l'a échappé belle !

M. Louis Moussier, celui dont on a reconnu l'écriture, et qu'on a tout lieu de supposer avoir été le propriétaire du trésor, est mort en 1816, insistant sa femme sa légendaire universelle. M^{me} Moussier vivait encore il y a une quinzaine d'années, laissant une partie importante de ses biens au couvent des Dames de Bon-Secours de Dijon. Elle et son mari avaient aussi des héritiers qui bénéficieront du trésor, car il a été jugé contre le couvent des Dames de Bon-Secours dans un procès que ce couvent a débattu avec

eux, que le legs de M^{me} Moussier à la communauté en question était un legs particulier.

On lit dans le *Gourdonnais* :

Un épouvantable malheur est arrivé lundi dernier, vers cinq heures du matin, sur la propriété de M. Baleste, aux Hermissens, près Gourdon.

Le nommé Degréze (Pierre), âgé de 50 ans, de Prayssac, canton d'Excideuil (Dordogne), charretier, au service de M. Pastrie, entrepreneur du 3^e lot, conduisait, en suivant l'allée qui aboutit à la route, une charrette attelée de trois vigoureux chevaux. Arrivé au tournant, voyant que son attelage prenait une fausse direction et allait renverser une pile du portail, Degréze s'élança pour saisir les rênes, mais glissant entre la roue et la pile et ne pouvant pas se dégager, sa tête fut prise comme dans un étau et littéralement écrasée. La mort a été instantanée.

Ces jours derniers, le nommé Jean Dausseau, âgé de 68 ans, né à Ste-Mondame, demeurant à Masclat, s'est tué en se tirant un coup de fusil. Il a été trouvé mort dans un bois, trois jours après. Le rapport du docteur Lagrèze établit que la mort a dû être instantanée.

SAINT-SULPICE (TARN) :

Samedi dernier, à 8 heures du soir, notre ville fut dans la consternation; les cris: Au feu! annonçaient une affreuse sinistre. C'était l'usine Ouilbac qui était incendiée. Les secours arrivèrent vite, mais l'élément destructeur fut plus puissant que toutes les volontés.

A 1 heure du matin, tout était fini. Les trois-quarts de l'usine étaient détruits, ainsi que son important outillage et une énorme quantité de marchandises. Les livres ont pu être sauvés.

Cet affreux sinistre va laisser une centaine d'ouvriers sans travail et bientôt sans ressources.

Nous lisons dans le *Progrès*, de Montauban :

Il y a quelques jours un commis-voyageur remettait dans un café de Toulouse, à un des garçons de l'établissement, une lettre à l'adresse de son père et pour faire partir par le premier courrier.

Le garçon, en commissionnaire infidèle, ouvrit la lettre et ajouta au post-scriptum : « Envoyez-moi 200 francs, dont j'ai besoin, à Montauban, poste restante. »

Le père, au reçu de la lettre, flaira une escroquerie. Il écrivit à son fils, qui protesta et affirma n'avoir rien demandé à son père.

La poste de Montauban fut prévenue que probablement on réclamerait poste restante une lettre à telle adresse, et toutes les mesures pour arrêter le coupable furent prises.

Le voleur ne se fit pas attendre. Hier, deux individus se présentaient au guichet de la poste et demandaient avec assurance la susdite lettre. L'employé les engagea à patienter : on allait dépouiller le courrier... et pendant ce temps deux agents de police arrêtaient les deux chevaliers d'industrie.

LE VOL DE LA POSTE.

L'enquête sur ce vol se poursuit activement. Hier, une arrestation provisoire a été opérée. L'inculpé, nommé Basile C..., simple employé de ce bureau, est âgé de 24 ans. Il n'était pas de service la nuit du vol, mais il ne paraît pas impossible au juge d'instruction qu'il ait pu pénétrer dans le bureau des caisses sans être aperçu. En effet, les barreaux de la place du Carrousel sont pour ainsi dire ouverts à tout venant et, chose étrange, les valeurs ne sont même pas enfermées dans des coffres. Des circonstances toutes particulières ont fait planer les soupçons sur Basile C..., dont, nous le répétons, l'arrestation n'est que provisoire. Une perquisition opérée à son domicile n'a amené aucune découverte. Les magistrats instructeurs sont d'avis que ce vol audacieux n'est pas l'œuvre d'une bande, mais celle d'un individu agissant seul, ou avec un complice tout au plus.

AVIS.

Un concours pour l'admission à l'Ecole normale secondaire de Sèvres sera ouvert, le 3 juillet 1882, pour les jeunes filles pourvues du brevet supérieur. — Les aspirantes devront être âgées de moins de 30 ans. — Les inscriptions seront reçues à l'inspection académique du 15 au 25 juin inclusivement.

Revue Scientifique.

Microphotographie. — L'huile de pin.

On sait les services immenses que la photographie rendait à l'astronomie, en lui permettant de fixer les apparences des substances célestes. A l'autre extrémité de l'échelle, la photographie n'est pas moins utile pour étudier, dans tous leurs détails, les structures infiniment petites des feuilles, des racines, des microzoaires. Et on obtient, par ce moyen, des résultats beaucoup plus précis et plus complets qu'avec le microscope, comme il est aisé de s'en rendre compte.

Le microscope, en effet, rapproche les objets les plus petits de façon à les grandir démesurément. La surface d'une tête d'épingle y paraît grande comme le creux de la main. Mais il s'en suit que pour étudier les détails de structure qui se trouvent ainsi fort éloignés les uns des autres, l'œil est obligé de se mouvoir, et qu'il cesse d'embrasser l'ensemble. La photographie, au contraire fixe d'une manière inaltérable ces formes infiniment petites, et, comme le soleil n'oublie rien, en regardant son œuvre microscopique, on découvre des nuances et des détails que l'œil n'aurait jamais saisis. On a pu de cette manière suivre et enregistrer à mesure toutes les phases de l'existence des plus petits animaux, depuis leur naissance jusqu'à leur mort.

Malgré tous les progrès du gaz, et, plus récemment encore de l'électricité, l'éclairage à l'huile conserve un très grand intérêt. Il peut donner en effet une lumière très suffisante pour les usages domestiques, et cela sans appareils plus ou moins compliqués, par la seule action de cette force appelée capillarité qui fait monter un liquide dans des petits canaux étroits, qui fait qu'un morceau de sucre, trempant seulement par un bout dans une tasse de café, ne tarde pas à être complètement imbibé. La difficulté est de trouver une huile, donnant assez de lumière, n'offrant aucun danger d'explosion et d'un prix assez bas. La chimie nous apprend que les huiles et essences sont toutes formées de charbon et d'hydrogène, c'est-à-dire précisément des éléments qui constituent le gaz. Les essences répandent pour la plupart des vapeurs, et, par conséquent, des odeurs, elles présentent aussi, de ce chef, d'assez grands dangers d'explosion. Quant aux huiles, on peut poser ce principe qu'elles sont d'autant plus éclairantes qu'elles renferment plus de charbon.

Des travaux récents de M. Charavel, il résulte que l'huile légère de pin, obtenue en distillant le bois de cet arbre à une température assez élevée, remplit la plupart des conditions qu'on demande aux substances d'éclairage.

Elle n'émet de vapeurs qu'à la température de 150° à 160°. Pas d'explosion possible, par conséquent. Elle éclaire beaucoup plus que le pétrole, car elle contient environ 6 % de plus en charbon. La dépense peut être évaluée à 2 centimes par heure avec une mèche plate de 10 lignes, à ce que dit la Nature.

Le Pin fournit aussi, par la distillation à basse température, une huile lourde, le pinoleum, qui sert à l'injection des bois et à certaines préparations de couleur. L'industrie des huiles de pain est déjà créée dans la région landaise; mais je ne vois pas du tout ce qui l'empêcherait de s'étendre partout où il y a des pins, c'est-à-dire sur une grande partie du territoire, notamment en Corse. Il y aurait là sans grands frais une précieuse qu'elle jaillirait dans les pays dont le sol est, jusqu'ici réputé très pauvre.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 490^e livraison (22 Avril 1882). TEXTE : Le tambour du Royal-Auvergne, par Louis Rousselet. — Le chêne, par M^{me} Barbé. — Bouche-en-cœur, par M^{lle} Zénaïde Fleuriot. — Jumbo, par H. Norval. — Dessins : Poirson, Rion, Tofani. — Bureaux à la librairie HACHETTE et C^{ie}, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Dernières Nouvelles

Paris, 24 avril, soir.

Un télégramme de Tunis annonce que M. Cambon a quitté cette ville ce matin, pour faire une excursion d'étude sur les côtes et dans le sud de la Régence. Il est accompagné d'un ingénieur des ponts-et-chaussées.

La tournée durera environ quinze jours.

De son côté, le général Fergemol quittera Tunis demain, pour aller inspecter les postes militaires établis dans le pays des Kroumirs.

— Demain, à deux heures, au palais Bourbon, réunion de la commission parlementaire de 22 membres chargée de l'examen des projets de loi relatifs à l'armée.

— Demain également, au ministère de l'intérieur, réunion, sous la présidence de M. Deville, de la commission supérieure chargée de la répartition de l'indemnité aux victimes du coup d'Etat et de la loi de sûreté générale.

La commission entendra les rapports préparés pendant les vacances.

On pense que ses travaux seront complètement terminés pour le 15 mai.

— Il se confirme que M. Desprez, notre ambassadeur auprès du Vatican, va être mis à la retraite.

— A en croire certaines dépêches, le gouvernement italien aurait définitivement porté son choix sur M. Nigra, pour le représenter à Paris. M. Nigra représentait déjà l'Italie sous l'Empire.

Bourse de Paris.

Cours du 25 avril

Rente 3 p. %	83.85
— 3 p. % amortissable	84.00
— 3 p. % amort. nouveau	00.00
— 4 1/2 p. %	111.25
— 5 p. %	118.20

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 23 Avril 1882

La bourse est mauvaise depuis quelques jours; l'ébranlement communiqué à un groupe financier a eu son contre-coup sur le reste du marché, les institutions de crédit, que leur situation fût discutée ou incontestablement bonne, ont subi une forte baisse, et le contre-coup de leur faiblesse s'est fait sentir même sur nos rentes; le 5 0/0 a fléchi à 118.20, le 3 0/0 à 83.35, l'amortissable à 84.10.

Les titres de la Banque hypothécaire de France nous paraissent très avantageux à acheter. L'action à 595 représente 220 fr. à débours; elle va recevoir 6 fr. 20. Le premier exercice avait donné 6 fr. 25. Le dividende de 1882 sera, au minimum, de 11 ou 12 fr. Les obligations de 500 fr. 3 0/0 de cette société, émission de 1881, sont à 318, en hausse de 15 fr. depuis 8 jours; elles doivent atteindre le cours des obligations de chemins de fer; les obligations de 1.000 fr. emprunt 1880, ont un très large marché à 385. On demande beaucoup en banque les obligations 4 0/0 et les bons de caisse 5 0/0; nous aurons à reparler de ces titres.

Les Chemins de fer français n'ont subi qu'une réaction insignifiante; le Midi qu'un caprice de spéculation avait porté à 1.335 est retombé à 1.305.

Les brillantes recettes du Suez ne l'ont pas empêché de perdre sans discussion le cours de 2.600.

Le 5 0/0 italien a été ramené à 91.15, le 5 0/0 turc à 13.05, l'Egyptienne unifiée à 340

Etude de M^e SABOURIN, avoué à Cahors, rue du Lycée, n° 5.

EXTRAIT

d'un jugement de séparation de biens.

Par jugement contradictoire du tribunal civil de première instance de Cahors, en date du dix-neuf avril 1882, la dame Marguerite Fournié, sans profession, épouse du sieur Jean-Baptiste Labraude, ancien négociant, avec lequel elle demeure à St-Vincent-sur-Lot, a été déclarée séparée de biens d'avec ledit Labraude, son mari.

Pour extrait certifié conforme par moi avoué de la dame Labraude.

Cahors, le vingt-deux avril 1882.

Signé : SABOURIN.

Etude de M^e SABOURIN, avoué à Cahors, rue du Lycée, n° 5.

EXTRAIT

d'un jugement de séparation de biens.

Par jugement contradictoire du tribunal civil de première instance de Cahors, en date du dix-neuf avril 1882, la dame Marie Valadié, épouse du sieur Jean-Baptiste-Hippolyte Annès, ancien briquetier,

avec lequel elle demeure au lieu de Girard, commune de Duravel, a été déclarée séparée de biens d'avec ledit sieur Annès, son mari.

Pour extrait certifié conforme par moi avoué de la dame Annès, soussigné.

Cahors, le vingt-deux avril 1882.

Signé : SABOURIN.

THÉÂTRE DE CAHORS

Haydée. — La Favorite. — Début de M^{me} Pilo-Mariani.

Pour varier un peu le ragot ordinaire des Offenbach, Audran et Lecoq ces vateliers renommés de l'opéra bouffe, la direction nous a donné cette semaine de l'Auber et du Donizetti, Haydée et la Favorite; plats de gourmets, on en conviendra, auxquels le public cadurcien a fait honneur.

C'est toujours avec un plaisir nouveau que nous entendons cette belle partition d'Haydée pleine de charme pénétrant, de distinction et de fraîcheur, qui établirait à elle seule la réputation de l'illustre compositeur chef de l'Ecole française, si tant d'autres chefs-d'œuvre ne l'avaient placée si haut dans le Panthéon musical. Les œuvres d'Auber reflètent à chaque pas le caractère national; esprit vif, primesautier, brillant, il effleure toutes choses de son souffle joyeux et apporte à l'âme les impressions les plus douces et les plus caressantes; ce n'est plus la tempête qui gronde, les passions tumultueuses qui s'entrechoquent et se brisent; c'est l'apaisement, le parfum, le rayon de soleil qui succède à l'orage. Vraie source de motifs capricieux, poétiques, mais surtout originaux, la musique d'Auber a un ton qui lui est propre et personne comme lui n'a associé une facilité et une prodigalité plus grande de mélodie, à un goût plus sûr et une insouciance plus élégante.

M. Théophile Gauthier a dit avec raison d'Auber, « qu'il avait un style à lui, ce qui est la première qualité de tout artiste; et par ce temps où chacun s'ingénie à étonner l'oreille et non à la charmer, où des exécutants prestidigitateurs escamotent des impossibilités charivariques, il conserve avec un soin jaloux le culte du sentiment, de la grâce, de la passion, du plaisir enfin, seul et véritable but de l'art. »

Haydée est une vraie perle dans le riche écrin du maître.

On ne trouve dans aucune œuvre musicale une palette plus opulente et plus variée. La chanson d'entrée, Enfants de la noble Venise, est enlevante et d'un rythme des plus heureux. On devine la joyeuse Venise à ce chant d'amour et d'ivresse: c'est une harmonie enivrante comme l'ambroisie qui remplit les verres.

Puis viennent les gracieux couplets chantés par l'esclave Haydée, en un quatre temps qui leur donne du moelleux et de l'ampleur.

Nous pouvons citer encore dans ce premier acte les couplets de Malipieri, A la voix séduisante, majestueux 6/8 pour basse; le quatuor précédé de l'andante, Mes jours voués à la tristesse, et les couplets d'Andréa, Ainsi que vous, à l'allure vive et guerrière; le duo d'Haydée et de Rafaëla: C'est fête au Lido, délicieuse modulation en mezzo voce d'un charme irrésistible; puis enfin la scène si puissante et si dramatique du rêve, que M. Pilo (Lorédan) a détaillée avec beaucoup de talent.

Si nous suivons ainsi les trois actes de l'œuvre, nous trouvons à chaque pas des richesses semées comme à plaisir par un génie prodigue: L'air de Rafaëla: Unis par la naissance; les couplets d'Haydée et le chœur des matelots, harmonie imitative des plus gracieuses, qui rappelle la manière de Wagner; le superbe duo de l'espion et de l'amiral: Je vois le débat qui s'agite. Au troisième acte, la barcarolle: Glisse, glisse ma gondole, et enfin la phrase magistrale: Adieu donc noble ville, qui jette sur la fin du troisième acte un air de grandeur incomparable.

On comprend sans peine à cette simple énumération, le succès toujours nouveau d'Haydée. Depuis plus de trente ans qu'elle pare la scène française, cette œuvre admirable n'a rien perdu de sa fraîcheur et de son charme puissant. C'est l'éclair du génie qui brille toujours du même éclat.

L'interprétation a été digne du sujet. M. Pilo (Lorédan) a retrouvé ses qualités de comédien et de chanteur qui marquèrent sa place sur les premières scènes françaises, il y a vingt ans de cela. Ce qui fit autrefois le grand succès de M. Pilo à l'Opéra comique, au Lyrique, sur les scènes de Marseille, de Béziers, etc., ce fut surtout son tempérament dramatique; Pilo fut le Dumaine, le Frédéric Lemaître du répertoire lyrique. Jouant et chantant avec l'âme, servi par un physique des plus heureux et une voix des plus généreuses, on serait en droit de s'étonner de son apogée relativement court, si on n'en trouvait la cause dans cet excès même de nervosité fiévreuse qui est le propre des meilleurs artistes, qui fait les grands succès, mais qui use vite aussi.

En 1864, M. Pilo tenait la scène avec M^{me} Miolan-Carvalho. Dire que M. Pilo « n'a pas subi des ans l'irréprochable outrage », ce serait aller un peu loin; mais nous resterons dans le vrai, en

ajoutant que M. Pilo prouve tous les jours à la scène son talent incontestable de chanteur et de comédien. Sa voix est encore sûre, elle se chauffe à l'action et il n'est pas rare de lui trouver au dernier acte plus de vigueur et plus d'éclat qu'au premier. Or, depuis quelques années, quel est le ténor que nous avons vu, sur notre scène, résister à quatre actes de grand opéra?

M. Pilo a retrouvé dans Haydée ses accents de jadis. Il a parfaitement interprété la scène du songe surtout, et chanté avec tout le large désirable, l'Adieu à la noble Venise.

M^{lle} Vergniaud (Rafaëla) a été très correcte dans ce rôle de complaisance.

M^{me} Le Cerf, un peu molle peut-être dans le rôle d'Haydée. C'est une artiste très sympathique, mais qui se trouve un peu dépaycée et mal à l'aise dans les pièces de longue haleine. Elle était infiniment mieux dans Bethly du Châlet. M^{me} Le Cerf n'a pas mal dit, du reste, le duettino du premier acte avec Rafaëla, mais elle peut arriver à mieux, à beaucoup mieux; elle a tout pour cela.

M. Ludovic (Malipieri), a été satisfaisant. Lorsque l'assurance de son jeu répondra à la solidité de sa belle voix de baryton, lorsqu'il se sera corrigé de certains défauts d'émission dans les notes graves, nous lui adresserons des éloges sans réserve.

Nous nous sommes un peu attardé sur l'œuvre d'Auber pour laquelle nous éprouvons une attraction particulière, et peu de temps et de place nous restent pour parler de la Favorite. Nous commettrions cependant un crime de lèse-galanterie et de lèse-talent, si nous ne donnions notre impression sur le début de M^{me} Pilo-Mariani dans le rôle de Léonore. Hatons-nous de dire que ce début a été un vrai succès. La voix de M^{me} Pilo est agréable et puissante, c'est un des meilleurs contrats que nous ayons entendus sur notre scène. A l'attaque sûre et juste, on devine la musicienne consommée. La comédienne est à la hauteur de la cantatrice. Le jeu de M^{me} Pilo est correct, noble et sobre; la physionomie exprime bien les sentiments si divers qui assiégent l'âme de Léonore.

Au contact d'une partenaire aussi distinguée, M. Pilo (Fernand) s'est surpassé, et pour ne parler que du quatrième acte, nous dirons, sans crainte d'être démenti, que sur beaucoup de scènes, on ne le joue pas plus brillamment. Voix vibrantes, vérité dans l'expression du dénouement si tourmenté, élans superbes de passion et de désespoir; c'était parfait; aussi le public qui remplissait la salle, a-t-il fait une véritable ovation à ces deux vaillants artistes.

Nous exprimons un regret en finissant: c'est que M^{me} Pilo-Mariani ne nous permette pas une seconde fois d'apprécier son beau talent dans quelques autres chefs-d'œuvre du répertoire. Ce sera pour l'hiver prochain espérons-le; car nous avons tout lieu de penser que la municipalité qui depuis trop longtemps jette par les fenêtres la subvention du théâtre, encouragera par tous les moyens, des artistes-impresari qui font véritablement honneur à notre scène.

POULLAILLER.

Jeudi 26 avril 1882.

LA FILLE DU TAMBOUR-MAJOR

Opéra-Bouffe en 4 actes.

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le système de crédit offert par la librairie Abel Pilon (A. Le Vasseur, successeur). Cette administration, dont nous publions souvent des annonces, compte aujourd'hui plus de quatre cent mille souscripteurs, et son importance prend de jour en jour des développements plus considérables.

Ce succès n'a pas lieu de nous étonner, le crédit accordé présente, en effet, des avantages qui permettent à toute personne de posséder les plus grands ouvrages scientifiques, littéraires, historiques, géographiques, etc., sans débours apparent (cinq francs par mois par chaque centaine de francs d'achat). Nous avons en main le Catalogue général de cette Maison, le plus complet de ceux qui existent en librairie; nos lecteurs peuvent se le procurer en faisant directement la demande, rue de Fleury, 33, Paris.

Le 65^e fascicule de la FRANCE ILLUSTREE, consacrée au département de l'Indre, est mis en vente par l'éditeur Jules Rouff.

On y trouve des renseignements très exacts sur ce département: situation, limites, nature du sol, cours d'eau, voies de communication, climat, culture, industrie, commerce, histoire, statistique, etc, etc.

Quatre gravures, dont la première hors texte, représentant des vues de Châteauneuf, Issoudun, de la maison de George Sand à Nohant, du Château de Châteaubrun et enfin une excellente Carte du département, avec plan de Châteauneuf, complètent un ensemble qui justifie l'immense succès obtenu par le grand ouvrage désormais populaire de V. A. MALTE-BRUN.

LE TOUR DU MONDE. *Nouveau journal de voyages* Sommaire de la 111^e livraison (22 avril 1882). — voyage d'exploitation à travers la Nouvelle-Grenade et le Venezuela (Rios Magdalena, de Lesseppe ou Guaviare, Orinoco), par le docteur Crevaux, médecin de 1^{re} classe de la marine, officier de la Légion d'honneur, et E. Lejanne, pharmacien de la marine. — Texte et dessins inédits. — Onze gravures de Riou. — Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

Société Générale

POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET L'INDUSTRIE EN FRANCE.

Société anonyme Fondée en 1864. — Capital 120 millions de francs.

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

AGENCE DE CAHORS, RUE FÉNELON, 8.

Comptes de chèques. — Bons à échéance fixe avec coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et escompte de coupons. (Paiement sans frais des coupons de la Cie de l'Ouest et de la Cie Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur titres. (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de titres. — Envois de fonds. (Départements, Algérie et Etranger). — Billes de crédits circulaires. — Encaissement et escompte des effets de commerce. — Avances sur titres. — Crédits en comptes courants et crédits d'escomptes sur garantie de titres. — Assurances. (Vie, incendie, accidents). — Souscriptions aux émissions. — Renseignements sur les valeurs de Bourse, etc.

21 RÉCOMPENSES

1^{er} PRIX
MÉDAILLES ARGENT & OR
et Diplômes d'Honneur

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE.



FOURGEAUD & LACOSTE
PÉRIGUEUX

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le Sirop de Pin, dont elle renferme les principes actifs.

Dépôts dans les principaux établissements.

Nouvelle Encre. J. GARDOT
Dijon.
n'oxydant pas les Plumes, n'épaississant pas.
MÉDAILLE D'OR. — Chez tous les Papeteriers.

GUÉRISON Certaine et sans douleur des Plaies aux jambes, ulcères variqueux de toute nature datant de 20 et même de 30 ans, compliqués ou non d'eczémas. — S'ad. à M. BOSSOT, Médecin à BUSSY-en-Othe (Yonne) — Env. du Prospectus gratis



CORS AUX PIEDS
Durillons et cors de Perdrix, Vernes AUX PIEDS ET AUX MAINS
GUÉRISON CERTAINE
Par la Pommade GALOPEAU, dépôt dans toutes les bonnes Pharmacies, 1 fr le flacon, par poste 1 fr. 25. Se méfier des contrefaçons. Exiger l'adr. ci-contre 19, boul. de Strasbourg, PARIS

HERNIES
DESCENTES, CHUTES DE MATRICES
GUÉRISON CERTAINE ET RADICALE
MÉTHODE MIGNAL-SIMON
Médecin-Herniaire aux HERBIERS (Vendée)
NOTICE GRATIS & FRANCO - A franchir

L'origine de l'Elixir dentifrice des RR. PP. **Bénédictins**, de Soulac, remonte à cinq siècles environ, ainsi que l'atteste le sceau de Pierre Boursaud, prieur en 1373, trouvé dans le désensablement de l'antique Abbaye. C'est d'abord pour leur usage personnel que les RR. PP. **Bénédictins** ont inventé ce puissant curatif des affections dentaires.

Placés aux bords de l'Océan, sur une terre humide et inculte qu'ils disputent à l'envahis-

sement de l'eau et des sables mouvants, ils ont dû chercher dans la riche pharmacopée du moyen âge un soulagement à leurs souffrances.

L'Elixir dentifrice des RR. PP. **Bénédictins**, demandé, réclaté par tous a constamment guéri tous ceux qui ont pu se le procurer; cédant à des instances multipliées, les Révérends Pères ont enfin consenti à le répandre dans le public. C'est un service dont on leur saura gré.
Depuis chez tous les pharmaciens, parumeurs et coiffeurs.

Pose de Dents et Dentiers d'après les meilleurs systèmes américains, anglais et français, les seuls adoptés par les premières maisons de Paris et de Londres. 20 Ans de Succès.

AUDOUARD

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES, A PARIS
Lauréat de l'Académie Nationale
CHIRURGIEN-DENTISTE
Du Lycée de Cahors et des principaux établissements d'Education du Lot et de la Corrèze

Boulevard Sud, n° 3, à CAHORS, tous les mois du 1^{er} au 8.
Faubourg Leclerc, n° 16, à BRIVE, du 9 au 30 de chaque mois.

PHOTOGRAPHIE HONORÉ & FILS

BORDEAUX, Place Dauphine, 15, 16 et 17
CAHORS, Boulevard Sud, maison Mire

Par suite du départ de M. BONNEMER, M. HONORÉ, avec le concours de son Fils, reprend la direction de son ancien établissement à Cahors, boulevard Sud, et conserve ses ateliers à Bordeaux, 15, 16 et 17.
Les plus grands soins seront apportés dans l'exécution des travaux photographiques qu'on leur confiera.

PORTRAITS DE TOUTES DIMENSIONS

Peinture à l'huile. — Aquarelle. — Reproductions. — Paysages.

Ouverture de l'atelier de Cahors, Samedi 8 Avril

Maison de confiance

O. DELORD

Rue de la Liberté, 12 — CAHORS

CHAUSSURES POUR HOMMES, DAMES ET ENFANTS

ARTICLES DE LUXE ET DE FANTAISIE

CHAUSSURES DE CHASSE & DE TRAVAIL

PRIX TRÈS MODÉRÉS.

MÉDAILLE A L'EXPOSITION DE CAHORS, 1881

Maison Doucède

CAHORS. — Rue de la Liberté.

M. Doucède prévient sa nombreuse clientèle qu'il a reçu un grand assortiment de Draperies, hautes nouveautés d'Elbeuf et Anglaise pour Pantalons, Costumes complets, Pardessus, et un très-beaux choix de Gilets, haute nouveauté pour la saison prochaine.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, Costume de soirée, etc.

SOLIDITÉ, ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS



MÉDAILLE D'OR 1860
Plus de Chevaux couronnés!
Guérison radicale et réapparition du poil de la même couleur par le
TOPIQUE PORTUGAIS DE C. ROUXEL
CAILLAT-ALMIN, 75, rue Vieille-du-Temple.
Seul propriétaire, par adjudication du 21 juillet 1877.
Exiger le timbre humide de l'Etat et la signature CAILLAT-ALMIN.

Dépôt dans toutes les bonnes Pharmacies.
5 fr. grand flacon, avantage réel.

Vins du Minervois et des Corbières

VIGIÉ ET AZAÏS

Propriétaires Négociants

LÉZIGNAN (Aude)

Représenté par M. TERRET, rue de la Banque, 1, CAHORS.

ŒUFS A COUVER

De belles et excellentes Poules de Houdan, race pure, à 5 fr. les 12 et 10 fr. les 25.
Petits Poulets à 14 fr. les 12 et 27 fr. les 25. Emballage spécial compris.
Bonne arrivée garantie.
Boursier à Houdan (Seine-et-Oise), 15 médailles.

On donne à gagner

A personnes solvables en province, depuis 75 francs jusqu'à 750 francs de fixe par mois dans affaire exceptionnelle. Ecrire à M. DELAHAYE, 3, rue Furstemberg, Paris.

CAPITAUX considérables disponibles pour achat marchandises toutes sortes. Ecrire même adresse que ci-dessus.

FABLES ET AUTRES POÉSIES
EN PATOIS DE CAHORS
par M. l'abbé A. HÉRÉTIÉ.
Prix 1 fr. 25, en Librairie.

Magasin de Fleurs artificielles.



MAISON BLANC
FLEURISTE A CAHORS

MAISON IZARN, BOULEVARD SUD, 9.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrement. Garnitures d'autel or; Frange or et argent. Globes garnis et non garnis; Couronnes nuptiales; Couronnes mortuaires; Fourvitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux Sujets religieux.

Bouquets pour Fêtes votives, Lanternes vénitienes, Feux d'artifice.

Propriétaire-Gérant A. Layton.

LOU MORTYRE

DE

SENTO ESPERIO

Poésie qui a obtenu une Médaille d'Argent par

M. Justin GARY, curé de Cénévières

En vente chez tous les Libraires, chez l'auteur et au bureau du Journal
prix: 50 cent. et 60 cent. par la poste.

MAISON DES 100.000 PALETOTS
CAHORS, Boulevard Nord.

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX, FONDÉE EN 1843
RUE TAILLEFER ET RUE CONDÉ

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE, HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES, dirigé par un Coupeur spécial, b. s. g. d. g.

Envoi sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100.000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.

ELLE ÉCHANGE OU REMBOURSE CELLES QUI ONT CESSÉ DE PLAIRE

PRIX FIXE INVARIABLE.

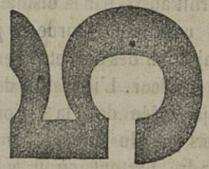
Tous les Envois sont faits franco.

LIBRAIRIE ABEL PILON
A. LE VASSEUR, SEUR

33 - Rue de Fleurus - 33

PARIS

Fr. par mois
par mois



Envoy franco des Catalogues
LIBRAIRIE - GRAVURES - MUSIQUE